



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme acheteur : Finistère Habitat, 6, boulevard du Finistère, CS 33024, 29334 Quimper Cedex, tél. 02.98.95.37.25.
Correspondant : achats@finisterehabitat.fr - Site internet : www.finisterehabitat.fr
Profil acheteur : www.bretagne-marchespublics.com

Objet du marché : (29160) Crozon, Résidence d'Iroise, 44, rue Gravéran, rénovation de 14 salles de bains et travaux divers.

Caractéristiques principales :

Durée des marches : 8 semaines.

La date prévue de démarrage est fixée au 2^e trimestre 2019.

Conditions de participation : se référer au dossier de consultation.

Critères de sélection des candidatures : capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise et de ses sous-traitants éventuels à réaliser l'opération.

Critères d'attribution : prix, 80 % ; valeur technique, 10 % ; délai, 10 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 5 avril 2019, à 10 h.

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Finistère Habitat, service achats, 6, boulevard du Finistère, CS 33024, 29334 Quimper, tél. 02.98.95.37.25, achats@finisterehabitat.fr

Renseignements techniques : Finistère Habitat, Arnaud Jubert, service patrimoine, jubert@finisterehabitat.fr

Bureau d'études : IDEA Ingénierie, tél. 02.98.45.00.66, contact@idea-ing.fr

Conditions d'envoi des offres : le mode de transmission est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée.

Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels : les dossiers sont à télécharger sur le site www.bretagne-marchespublics.com

Date d'envoi de la publicité : le 27 février 2019.



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires sur le site du complexe sportif Louis-Bailard à Guilvers

Nom et adresse de l'organisme acheteur : ville de Guilvers.
 Correspondant : à l'attention de M. le Maire de Guilvers, Hôtel de ville, 16, rue Charles-de-Gaule, 29820 Guilvers, France, tél. 02.98.37.37.37.
 Adresse Internet de la plateforme de dématérialisation de l'acheteur public : <https://marches.megalisbretagne.org>

Objet du marché : la construction d'un bâtiment de 96,10 m x 46,02 m positionné au sud-ouest du terrain. Il dispose :

- Une piste plate de 200 m avec un rayon de courbure de 15 m.

- Une piste droite de 70 m.

- Une piste de simple et triple saut de 40 m.

- Deux séries de gradins avec deux niveaux d'assises.

La construction d'un bâtiment vestiaires de 32,37 m x 12,39 m (401 m²) se trouvant au nord-est du bâtiment.

Deux aires de lancer extérieurs à l'est du bâtiment sont dédiées au javelot, marteau et disque.

Type de procédure : procédure adaptée.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 11 avril 2019, avant 12 h.

Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 28 février 2019.

https://marches.megalisbretagne.org

Les candidats devront transmettre leur offre **uniquement par voie électronique** à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28.

Correspondant : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Correspondant : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Correspondant : greffe.ta-rennes@juradm.fr

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Construction de la couverture d'un boulodrome existant à Guilvers sur le site de Pen ar C'hoat

Nom et adresse de l'organisme acheteur : ville de Guilvers.
 Correspondant : à l'attention de M. le maire de Guilvers, hôtel de ville, 16, rue Charles-de-Gaule, 29820 Guilvers, France, tél. 02.98.37.37.37.
 Adresse Internet de la plateforme de dématérialisation de l'acheteur public : <https://marches.megalisbretagne.org>

Objet du marché : construction de la couverture d'un boulodrome existant à Guilvers sur le site de Pen ar C'hoat.

Type de procédure : procédure adaptée.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 11 avril 2019, avant 12 h.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 février 2019

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

Les candidats devront transmettre leur offre **uniquement par voie électronique** à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28.

Correspondant : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Correspondant : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Correspondant : greffe.ta-rennes@juradm.fr



AVIS AU PUBLIC

Projet de développement

du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole

Avis passé conformément aux dispositions de l'article L121-8 II du Code de l'environnement.

Contexte et objectifs principaux du projet : par délibération n° C 2019-02-014 du 1^{er} février 2019, le conseil de Brest métropole a approuvé le principe d'un nouveau développement du réseau structurant de transports collectifs et les modalités de concertation préalable à ce projet.

Brest métropole, par ce projet, entend répondre aux principaux objectifs suivants :

- En termes de déplacements et de mobilité : répondre aux besoins de la ville dense (capacité/efficacité/accessibilité des modes de transport...) à ceux de l'agglomération (qualité/fréquence/punctualité...) et veiller à la bonne articulation avec le reste du Pays (qualité de service, vitesse, efficacité économique...); renforcer le maillage du réseau de transports publics pour offrir une alternative efficace, régulière, fiable et abordable à la voiture et accroître le report modal de la voiture particulière vers les transports publics; favoriser l'intermodalité des déplacements sur le territoire (parcs relais; pôles d'échanges multimodaux...)

- En termes d'attractivité métropolitaine et de développement économique : favoriser l'accès aux grands équipements et services métropolitains, aux principaux pôles d'emploi (CHRU Cavale-Blanche et Morvan), UFO, gare SNCF, grands établissements d'enseignement scolaire et supérieur); favoriser l'accès au cœur de métropole aux services et commerces.

- En termes de projet urbain : être au service de la politique globale de renouvellement urbain de la métropole, et accélérer la mutation et la requalification urbaine de certains quartiers et entrées de villes (NPNRU Bellevue, Lambézellec, hy-per centre, campus du bouguen, abords des avenues Clemenceau et Foch...); consolider la cohésion sociale dans l'agglomération et les liaisons entre quartiers.

- En termes d'écologie et de transition énergétique : privilégier les modes électriques (tramway, bus électrique...) et réduire les émissions de gaz à effet de serre, polluants et nuisances en zone urbaine, en cohérence avec les engagements du Plan climat énergie territorial.

- En termes financiers et économiques : rechercher une meilleure efficacité économique du réseau tout en garantissant la solvabilité financière de la collectivité concernée.

Caractéristiques principales : le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole consiste essentiellement en la réalisation des infrastructures, ouvrages et équipements suivants :

- La réalisation d'une ligne de tramway de 5 km environ sur l'axe desservant depuis la gare de Brest au sud, les sites universitaires, le quartier de Bellevue NPNRU et le CHRU de la Cavale-Blanche au nord-ouest.

- La réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la gare de Brest au sud, les cités scolaires de Kérichen et la Croix-Rouge, et le quartier de Lambézellec au nord.

- La création de nouveaux parcs relais et pôles d'échanges multimodaux en appui de la réalisation de ce nouvel axe fort nord / sud.

- Le territoire de référence de la réalisation du projet est le territoire de Brest métropole et les communes pouvant être impactées par le projet sont Bohars, Brest, Gouesnou, Guillevic, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Plouzané.

Au stade des études telles de faisabilité, le coût prévisionnel global est évalué à 180 millions d'euros HT (valeur 2018) pour la réalisation de 2 nouvelles lignes de TCSP et le renforcement des connexions intermodales.

Décision concernant la saisine de la commission nationale du débat public : le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole sera soumis à évaluation environnementale au titre des rubriques 6 et 7 de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Il est également encadré par les dispositions du Code de l'environnement, et notamment l'article L121-8 II qui impose à tout projet d'aménagement estimé entre 150 et 300 millions d'euros d'être rendu public.

Au regard des caractéristiques générales du projet, Brest métropole souhaite engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L121-16 et L121-16-1 du Code de l'environnement, sans saisine de la Commission nationale du débat public (CNDBP).

Modalités de concertation envisagées au 1^{er} semestre 2019 : la concertation d'une durée de 2 à 3 mois se déroulera au premier semestre 2019. Les durées et dates précises seront affinées en lien avec le garant.

Un avis informant le public sera publié au moins 15 jours avant le début de la concertation préalable, par voie dématérialisée sur le site www.jeparticipe.brest.fr et par voie d'affichage à l'hôtel de métropole, en mairie de Brest centre, ainsi que dans toutes les mairies des communes de Brest métropole et toutes les mairies de quartier de Brest. Un avis de publicité sera aussi publié par voie de presse locale dans le Télégramme et Ouest-France. Cet avis, précèdera les dates de début et de fin de la concertation et le nom du garant, appellera également l'objet de la concertation et les modalités de participation du public.

Le dossier de concertation et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public à l'hôtel de métropole, en mairie de Brest centre, ainsi que dans toutes les mairies des communes de Brest métropole et toutes les mairies de quartier de Brest. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Brest métropole (www.jeparticipe.brest.fr). La page dédiée au projet comportera un registre électronique permettant de recevoir les observations et contributions du public.

Conformément à l'article R121-20 du Code de l'environnement, le dossier de concertation préalable comportera les objectifs et les caractéristiques principales du projet ainsi qu'un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.

Chacun pourra également adresser ses observations par voie postale à l'adresse suivante : hôtel de métropole, Direction des mobilités, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 79826, 29238 Brest Cedex 2. Les observations adressées sur papier (par voie postale ou sur les registres, seront publiées sur la page internet dédiée au projet sur le site www.jeparticipe.brest.fr

Il est proposé que Brest métropole organise a minima, et en lien avec le garant, 3 réunions publiques ainsi que des ateliers thématiques.

L'issue de la concertation, un bilan sera établi par le garant dans le délai d'un mois. Il sera publié sur le site internet de Brest métropole www.jeparticipe.brest.fr. Brest métropole précisera les mesures jugées nécessaires à mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Avis administratifs

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNE DE PLOUGUERNEAU

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral du 26 février 2019, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC Simon, en vue de la reconstruction de son élevage porcin et l'extension de son atelier de vaches laitières au lieu-dit 204, Kerdelan à Plouguerneau.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines, du 25 mars au 21 avril 2019 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de Plouguerneau ou les tiers intéressés pourront en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture par écrit ou par voie électronique : pref-deppat@finistere.gouv.fr

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : www.finistere.gouv.fr, rubrique : publications, publications légales, consultations du public, élevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous les rubriques 2101-2c (élevage de vaches laitières) et 2102-2a (élevage de porcs), fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.

Autres

AÉROPORT BRETAGNE

AVIS

Appel à manifestation d'intérêt

Objet : mise en concurrence préalable à la conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire en vue de l'activité de service voirurier, de lavage auto et de convoyage de véhicules et l'activité d'assistance et de représentation commerciale aux tours opérateurs, voyagistes et agences de voyages sur l'aéroport Brest Bretagne.

L'appel à manifestation d'intérêt est organisé du 28 février au 22 mars 2019.

Type de procédure : autres. Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Nature du contrat : autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels accordés du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022.

Conditions financières : l'autorisation est consentie moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance domaniale annuelle fixe et d'une redevance commerciale variable correspondant à un pourcentage calculé sur le chiffre d'affaires.

Informations détaillées :

Les informations relatives au présent avis sont disponibles sur le site internet suivant : site de l'aéroport Brest Bretagne, <https://www.brest.aeroport.bzh>

Renseignements : Aéroport Brest Bretagne, Mme Sandrine Mével, tél. 02.98.32.86.45, 06.40.91.29.86, sandrine.mevel@brest.aeroport.bzh

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX

RENDEZ-VOUS en annonces classées